SOS Racisme – FIDL : une nouvelle affaire embarrassante

02/02/2012 à 12h48
Addendum : S'agit-il de la même Charlotte qui était intervenue face à Maurice en 2009 ?

SOS Racisme, vous n'êtes pas la France !" Maurice, Oui FM, Solidays, 26/06/09

Trois ans après l'affaire Dray, une ex-salariée de la fédération lycéenne porte plainte contre X notamment pour détournements de fonds et harcèlement.

Une ex-salariée de la FIDL (Fédération indépendante et démocratique lycéenne) a déposé le 24 janvier une plainte contre X avec constitution de partie civile au Tribunal de grande instance de Paris pour détournement de fonds, abus de confiance, escroquerie, séquestration, harcèlement moral et vol. Trois ans après le classement sans suite de "l'affaire Julien Dray", Charlotte, 20 ans, dénonce un "système", dont elle aurait été "un pion, utilisé pour assainir des comptes suspects".

Son avocate, maître Brigitte Kadri, voit la FIDL comme "une machine à broyer des gens choisis pour leur situation de faiblesse, aux principes et aux méthodes sectaires".

(…) Pendant plusieurs mois, elle ne perçoit aucune rémunération. Dominique Sopo, président de SOS-Racisme, consent à lui signer un chèque personnel de 1.000 euros.

“En dépannage…, raconte Charlotte. Il me dit que c’est une avance sur salaire, que si je veux être payée à l’avenir, il faut que je mette de l’ordre dans les comptes”. La jeune femme s’y met, et découvre “l’absence de détail des comptes pour 2007, pas de documents comptables pour 2008, plusieurs salaires, dont le sien, qui ne sont pas comptabilisés”.

La petite animatrice ainsi propulsée comptable de la FIDL signe “des chèques en bois”, verse des salaires, jusqu’au jour où elle tombe malade en mai 2010.

Le Nouvel Obs

(Merci à Kantein)